



Exemples de clause de legs

Précise et sans restriction :

Je donne et lègue à Carrefour canadien international la somme de _____ \$, qui servira à toute fin approuvée par le conseil d'administration de Carrefour canadien international.

Précise avec clause d'exemption :

Je donne et lègue à Carrefour canadien international la somme de _____ \$, qui servira à _____. Si Carrefour canadien international n'est pas en mesure d'utiliser la totalité ou une partie des fonds pour la fin précisée dans le présent document, le solde du legs prorogé peut servir à toute autre fin approuvée par le conseil d'administration de Carrefour canadien international.

Pourcentage général sans restriction :

Je donne et lègue à Carrefour canadien international un montant représentant ____ % de ma succession résiduaire, qui servira à toute fin approuvée par le conseil d'administration de Carrefour canadien international.

Pourcentage général avec clause d'exemption :

Je donne et lègue à Carrefour canadien international un montant représentant ____ % de ma succession, qui servira à _____. Si Carrefour canadien international n'est pas en mesure d'utiliser la totalité ou une partie des fonds pour la fin précisée dans le présent document, le solde du legs prorogé peut servir à toute autre fin approuvée par le conseil d'administration de Carrefour canadien international.

Fiducie éventuelle résiduaire :

Au décès du survivant de (mon épouse, mon époux, ma fille, mon fils, etc.), ci-après nommé(s), _____, j'exige que mon fiduciaire transfère le solde de ma succession résiduaire, y compris tout bénéfice non réparti, à Carrefour canadien international, qui l'utilisera à toute fin approuvée par le conseil d'administration de Carrefour canadien international.



Clause générale sur le consentement d'un legs à un organisme de bienfaisance (avec une lettre d'orientation) :

Je donne et lègue un montant représentant ____ % de ma succession, qui sera également divisé entre les organismes de bienfaisance que j'ai soutenus de mon vivant. Veuillez consulter la lettre d'orientation ci-jointe pour obtenir la liste de ces organismes.

Clause sur le consentement d'un legs à un organisme de bienfaisance (avec des directives sur l'élimination des gains en capital à l'intention de l'exécuteur testamentaire ou du fiduciaire) :

Je donne et je lègue un montant indéterminé de ma succession, qui sera également divisé entre les organismes de bienfaisance que j'ai soutenus de mon vivant. Veuillez consulter la lettre d'orientation ci-jointe pour obtenir la liste de ces organismes. Il faut verser à ces derniers des actifs, comme des actions et des fonds communs de placement, afin de réduire les gains de capital exigibles pour ma succession. De plus, je demande à mon fiduciaire de calculer le montant de chaque don de sorte à annuler tout gain de capital exigible, conformément aux règles et aux règlements établis par l'Agence du revenu du Canada.